



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

## DOSSIER DE PARRAINAGE CIVIL

### ENFANT

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE

- Le dossier doit impérativement être déposé **un mois minimum** avant la date souhaitée.
- Tous les documents doivent être fournis en originaux et en copies (sauf spécification contraire)
- **Tout document manquant entrainera le rejet immédiat du dépôt du dossier.**
- Aucune modification ne sera acceptée moins de 15 jours avant la date du parrainage.

### INFORMATIONS GENERALES

- ✓ Le baptême républicain (appelé également « baptême civil ») est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.
- ✓ Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.
- ✓ Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.
- ✓ Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de « baptême » ou de « parrainage civil ». Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent AUCUNE VALEUR JURIDIQUE.

**793 Route Nationale, 30200 Saint-Nazaire**

Téléphone : 04.66.89.66.18

Télécopie : 04.66.89.50.70

[mairiestnazaire@wanadoo.fr](mailto:mairiestnazaire@wanadoo.fr)

- ✓ L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il est possible de les désigner tuteur par testament ou par déclaration devant notaire.
- ✓ Les parrains et/ou marraines doivent être âgés de + 13 ans (âge de discernement).
- ✓ **Tout retard à la cérémonie pourra entraîner le report du parrainage à une date ultérieure.**
- ✓ Dans un souci d'organisation, les parents devront indiquer le nombre de personnes prévues ainsi que les souhaits ou les contraintes diverses (handicap nécessitant un aménagement, déroulé de la cérémonie,...) concernant le déroulement de la cérémonie.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- ✓ **Le livret de famille** ou la **copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant concerné.**
- ✓ **La pièce d'identité** (CNI, Passeport, Carte de séjour) de chacun des parents.
- ✓ **Un justificatif de domicile** : quittance de gaz, d'électricité ou de téléphone (fixe ou portable), taxe foncière ou taxe d'habitation (domicile sur la commune de Saint-Nazaire).  
OU
- ✓ **Pour les personnes hébergées** : justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement sur l'honneur + un justificatif propre du futur concerné (attestation carte vitale, fiche de paie, facture de téléphone portable)
- ✓ **Copie de la pièce d'identité de(s) parrain(s) et/ou marraine(s) ainsi que leur adresse.**

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

	PERE DE L'ENFANT	MERE DE L'ENFANT
NOMS		
PRENOM		
ADRESSE		
TELEPHONE		

	PARRAIN	MARRAINE
NOMS		
PRENOM		
ADRESSE		

**793 Route Nationale, 30200 Saint-Nazaire**

Téléphone : 04.66.89.66.18

Télécopie : 04.66.89.50.70

[mairiestnazaire@wanadoo.fr](mailto:mairiestnazaire@wanadoo.fr)